COMMUNE D'ORON
PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM) PARTIEL
" TERRITOIRE HORS ZONE À BÂTIR "

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985, de son Règlement d'application du 19 septembre 1986 et du Règlement cantonal sur l'aménagement du territoire du 22 août 2018, la Municipalité d'Oron soumet à l'enquête publique du **21 novembre au 20 décembre 2026** inclus :

- le Plan d'affectation communal partiel "Territoire hors zone à bâtir", comprenant le Plan du territoire communal au 1:5'000 et les Plans de détail des hameaux du Haut-Crêt et de Chaumiau au 1:2'500

- le Règlement du Plan d'affectation communal partiel

Sont mis en consultation durant le même délai, pour information, le Rapport d'aménagement selon l'art. 47 OAT, le rapport d'examen préalable des services cantonaux et l'étude "Paysage & Patrimoine de l'habitat dispersé".

Le dossier est déposé au Bureau technique où il peut être consulté. L'ensemble du dossier est également disponible sur le site internet de la commune -> Officiel/Pilier public/Enquêtes publiques/Planification du territoire.

Une séance d'information sera organisée afin de renseigner les propriétaires et les habitants. Elle aura lieu le **mardi 24 novembre 2026 à 19 h 00 à l'Aula du collège d'Oron-la-Ville.**

Les oppositions et les observations relatives au projet sont déposées par écrit au Bureau technique ou envoyées à son adresse sous pli recommandé durant le délai d'enquête.